

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 17 juin à 18 H, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence du maire Christian Clavel.

Présents :

Mme Marie-Cécile AUBERT  
Mme Marie Anne PRINCE  
Mme Fabienne MAJOUREL  
Mme Madeleine CAZES  
M. Christian CLAVEL  
M. Olivier DE MAUVAISIN  
M. Philippe DESHONS  
M. Patrick NOBILEAU  
Mme Monique DESHAYES

Absents :

M. André ALEGRE  
M. Cédric DESHONS (procuration donnée à Madeleine CAZES)

Secrétaire de séance : Olivier de Mauvaisin

La secrétaire de mairie, Mme Sabatier, est présente à la réunion.

Public : 6

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 mars 2019**

#### **DECISIONS DU MAIRE**

#### **DELIBERATIONS :**

- **RPQS 2018 Eau et Assainissement**
- **Evolution du système de santé - Intervention auprès du président de la république**
- **Adhésion au centre départemental de gestion - service de remplacement d'agent**
- **Location salle polyvalente**
- **Autorisation à donner à M. le maire pour engagement des études pour les UV de la Rouvière en amont du réservoir**

#### **INFORMATIONS :**

- **Aigue-Vive, avancement des travaux**
- **AEP Bourguet, régénération, résultat des économies d'eau**

- projet AEP Le Puech
- Agence de l'Eau - aides
- Cérémonie du 14 juillet
- Rallye cigalois 7 et 8 septembre
- Réunion des conseils municipaux de St Roman de Codières et Cros
- Création d'un comité des fêtes
- divers

Le maire demande à ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour. L'une concernant une formalité d'opération d'ordre bugétois, l'autre concernant le chemin du Roucan. Demande adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite du compte-rendu du conseil municipal précédent par Olivier de Mauvaisin qui est approuvé par les 9 présents.

### **1 - RPQS 2018 Eau et Assainissement :**

En préambule le maire signale que l'établissement du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable (RPQS) est toujours difficile à établir du fait de l'originalité de notre réseau d'eau. Celui-ci a la particularité d'avoir d'une part une même source (Vidourle) qui dessert deux réservoirs (Bourguet et Bouségure) et donc 2 réseaux différents et d'autre part 2 sources différentes (Liroumas et Vallon d'Esclafar) qui alimentent un seul réseau (La Rouvière). Ces particularités ne sont pas prévues dans le canevas informatique permettant d'établir la Déclaration annuelle de Prélèvement d'eau et le RPQS. Deux documents indispensables car ils conditionnent entre autre aujourd'hui les subventions accordées par l'Agence de l'Eau.

Il ajoute qu'après approbation par le conseil municipal les RPQS Eau et Assainissement sont consultables par la population au secrétariat de la mairie et seront également mis en ligne sur le site Internet de la commune.

### **RPQS Eau :**

Le Maire rappelle que les membres du Conseil ont été avisés en amont de cette réunion que les documents étaient consultables au secrétariat de la mairie et donc que tout le monde a pu en prendre connaissance dans le détail. Il se propose donc de répondre à toutes les questions qui pourraient avoir été générées par la lecture de ces documents et si il n'y a pas de questions de ne donner en séance que les points forts.

Nous avons 170 abonnés à l'eau (1 de moins que l'an dernier). Au total, nous prélevons 46 551 m<sup>3</sup> d'eau, soit une quasi stabilité par rapport à 2017. Mais seuls 13 141 m<sup>3</sup> sont vendus (soit 10% de moins qu'en 2017). 33 410 m<sup>3</sup> "disparaissent" dans les multiples fuites du réseau (essentiellement celui du mas de Bourguet)?

Ces pertes devraient être bien moindres en 2019 suite aux travaux de régénération du réseau.

Notre rendement d'eau en 2018 est donc de 31.3% pour l'ensemble de nos 4 réseaux compte tenu des quantités d'eau non vendues mais consommées pour des raisons de service (Pl, Arrosage, cimetières, nettoyage des réservoirs etc.)

Il est à noter que la performance du réseau d'eau public s'est un peu dégradée en 2018 par rapport à 2017. Les travaux réalisés fin 2018 et début 2019 devraient inverser cette tendance .

Les engagements financiers pris en 2018 s'élèvent à 941 199€ HT et un emprunt a été contracté pour un montant de 300000€ sur 25 ans (Crédit Agricole)

Les analyses bactériologiques au nombre de 16 en 2018 font apparaître une non-conformité pour 6 d'entre-elles essentiellement sur le réseau de La Rouvière. Soit un taux de conformité de 62.5%. Les restrictions de consommation prises en 2010 ont été maintenues sur ce réseau.

Les analyses permettant de mesurer les paramètres physico-chimiques au nombre de 17 en 2018 ont fait apparaître un résultat non conforme pour une d'entre-elles. Soit un taux de conformité de 94.1%.

Le prix du mètre cube d'eau était de 1.33€ Ht au premier janvier 2018 et le prix de l'abonnement au service de 125€HT/an. Une augmentation de ces tarifs a été décidée pour le 1° janvier 2019.

#### **RPQS Assainissement Collectif:**

-44 abonnés pour 115 personnes. La quantité d'eau traitée en 2018 s'élève à 3019 m3 d'eau (+ 7,9 %par rapport à 2017) au prix de 81 € HT l'abonnement annuel et de 0,70 €/m3 HT.

Notre station d'épuration a été vidangée en automne 2018 et 15m3 de boue ont été évacuée selon les filières conformes à la réglementation. Son fonctionnement a été jugé conforme aux normes sanitaires avec un indice global de performance de 60%.

Le maire propose au Conseil d'approuver le RPQS eau et le RPQS assainissement collectif.

**RPQS eau : vote Pour à l'unanimité**

**RPQS Assainissement collectif : Vote Pour à l'unanimité.**

## **2 - Evolution du système de santé - Intervention auprès du président de la république :**

Le maire nous lit un projet de vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé proposé par la Fédération Hospitalière de France et soutenu par l'Association des Maires de France et des deux autres associations nationales d'élus concernant l'offre de santé sur les territoires. Philippe Deshons est gêné de ne pas avoir l'offre de santé du gouvernement avant de la critiquer. Olivier

de Mauvaisin fait remarquer que François Baroin à la tête de l'AMF a soutenu d'autres plans santé similaires quand sa formation politique était aux affaires. Le maire fait remarquer que c'est une constante que l'AMF (quelles que soient ses couleurs politiques et celles du gouvernement) soit "en opposition" aux plans gouvernementaux, mais que dans ce cas précis la démarche porte d'une part sur la demande des élus locaux d'être partie prenante dans la conception de toute réforme du système de santé et d'autre part que soit pris en compte les spécificités de chaque territoire et qu'il est pertinent d'inscrire ces demandes dans le débat national en cours.

### **Vote à l'unanimité**

#### **- Adhésion au centre départemental de gestion - service de remplacement d'agent :**

La situation d'arrêt de travail pour raison de santé de Didier VIALA depuis le mois de février a conduit le maire à faire appel à des entreprises pour assurer les charges communales normalement exécutés par l'employé communal. Cela a un impact non négligeable sur le budget de la commune et le maire propose donc afin de rester dans les prévisions du budget 2019, d'embaucher avec un CDD de 3 mois (durée restante à couvrir de l'arrêt de travail) un agent contractuel pour les mêmes tâches et aux conditions salariales équivalentes à celle de notre employé et de traiter cet embauchage par l'entremise du Centre de Gestion Départemental.

Pour cela il est nécessaire de passer une convention avec le Centre de Gestion du Gard qui prendra en charge le paiement de ce salarié sur le budget de la commune de Cros. Si l'état de santé de Didier impose une prolongation de son arrêt maladie et si le contractuel donne satisfaction nous renouvelerons une fois ce CDD. Dans le cas où Didier ne pourrait retrouver son poste ou ne pourrait assurer toutes les tâches de celui-ci, le conseil municipal serait consulté pour étudier un embauchage en CDI..

Le maire annonce que son choix s'est porté sur M. Gaetan Dhombres que nous connaissons bien pour l'avoir déjà plusieurs fois employé pour des tâches diverses

Après discussion sur l'intérêt de passer par un ou des CDD avant un embauchage en CDI alors qu'il est probable que Didier ne reprenne pas son poste ou soit incapable d'en assurer la totalité des tâches compte tenu de son âge, le maire maintient sa proposition et demande de l'autoriser à signer une convention avec le centre de Gestion du Gard.

### **Vote pour à l'unanimité.**

#### **4 - Location salle polyvalente :**

Le maire explique que lors de l'adoption des nouveaux tarifs de location de la salle municipale lors du dernier conseil municipal, nous n'avons pas envisagé le cas de figure de la réservation de la salle pour une soirée ou pour quelques heures pour tenir une réunion.

Olivier de Mauvaisin a défendu le point de vue qu'il serait judicieux de permettre à toute association, syndicat ou parti politique de se réunir dans nos locaux gratuitement, que l'association soit de Cros ou non.

Le Maire dit que les salles de réunions ou la salle polyvalente de la mairie font partie du domaine privé de la commune contrairement au secrétariat ou à la salle des mariages qui font partie de son domaine public. Si le domaine public doit être ouvert gracieusement à tous, il n'y a aucune raison que pour l'utilisation du domaine privé, les associations, syndicats ou partis politiques dont le siège n'est pas à Cros bénéficient gratuitement d'une installation financée par les seuls habitants de la commune (le CGCT va dans le même sens)

Certains Conseillers craignent que la gratuité conduise à des dérives pouvant aller jusqu'à transformer de fait par des réunions fréquentes et régulières ; les locaux de la mairie en siège d'associations. Le maire propose donc qu'une somme dont le montant est laissé à l'initiative du Conseil municipal, soit demandée à toutes associations, Amicales, syndicats, partis politiques ou autres dont le siège n'est pas sur la commune pour l'utilisation des salles du bâtiment de la mairie et du Préau.

Il demande au conseil de réfléchir à la contribution qui pourrait être demandée et qui pourrait être une location à l'heure permettant de faire la différence entre la location pour une réunion trois heures et une occupation d'une journée

. La somme sera fixée lors du prochain conseil municipal.

#### **4 - Autorisation à donner à M. le maire pour engagement des études pour les UV de la Rouvière en amont du réservoir :**

Il s'agit d'autoriser le maire à demander un Avant Projet concernant l'installation d'une station UV pour les 3 habitations non desservies par l'eau traitée en amont du réservoir de la Rouvière comme l'impose l'arrêté préfectoral afin de pouvoir monter un dossier de demande de subvention au département et à l'Agence de l'eau..

La politique de l'Agence de l'Eau en matière d'attributions de subventions semble avoir évolué du fait du report du transfert des compétences Eau et assainissement aux Communautés de Communes. Il semble qu'il soit à nouveau possible de demander des subventions au titre de la revalorisation des territoires en zone rurale.

Le montant de cette subvention pourrait aller jusqu'à 70 % du montant des travaux, qui pour cette opération peuvent être estimés entre 10 000 et 15 000 €.

**Autorisation donnée au maire votée à l'unanimité.**

#### **5 -Décision modificative- Opération d'Ordre budgétaire :**

Le maire expose que pouvoir ensuite amortir l'installation AEP concernée le montant des études réalisées au compte 2315 il y a lieu de prévoir la modification suivante au Budget AEP 2019 à la section Investissement :

Dépenses Compte 2315 : 2 200€

Recettes Compte 203: 2 200€

## Voté à l'unanimité.

### 6 - Chemin du Roucan :

L'enquête d'utilité publique concernant le transfert des terrains supportant l'assiette du chemin du Roucan dans le domaine public communal a eu lieu. Le commissaire enquêteur a rendu un avis très favorable au projet. Aucune opposition ne s'est manifestée. Mais pour établir la numérotation des nouvelles parcelles supportant l'assiette du chemin il est nécessaire que les propriétaires actuels signent le document d'arpentage établi par le géomètre expert. Or malgré les convocations aucun des propriétaires n'a voulu signer le document. Le Code de l'urbanisme prévoit semble-t-il que dans ce cas c'est l'autorité préfectorale à la place du maire qui établit l'arrêté de transfert dans le domaine public communal.

Le maire demande donc que le conseil municipal l'autorise à demander au Préfet du Gard d'établir l'arrêté nécessaire.

## Autorisation votée à l'unanimité.

### INFORMATIONS DIVERSES

#### - Aigue-Vive :

La tranchée est faite, la conduite est posée. La tranchée n'est pas encore rebouchée car on attend les travaux d'Enedis (raccordement au réseau électrique de la pompe du forage). Car nous souhaiterions pouvoir faire les essais de refoulement de l'eau à partir du forage avant de reboucher la tranchée afin de vérifier qu'il n'y a pas de fuites.

#### – Equipement de la **chambre des vannes**

L'équipement est en cours et le déplacement du trop plein va être réalisé afin de le faire sortir par la chambre des vannes. Cette disposition limitera le risque de voir des produits divers être injectés dans le réservoir comme cela peut être le cas dans la configuration actuelle. (Même si à ce jour cela ne s'est jamais produit à notre connaissance).

Le **nettoyage du réservoir de la Rouvière** est en cours. Il devrait être fait tous les ans. Or le dernier nettoyage est très ancien (plus de 10 ans). Le problème était que pour nettoyer le réservoir il faut le vider et que pendant les opérations de nettoyage et de remplissage qui peuvent durer 2 jours il n'est pas possible de distribuer de l'eau aux abonnés. Pour éviter cet inconvénient et sans pour autant installer un réservoir provisoire dont le coût aurait été de plus de 5 000 € il a été installé un dispositif qui permet de shunter le réservoir avec un bi-pass. Ce système installé à demeure permettra dans l'avenir de nettoyer facilement le réservoir sans couper l'eau à la Rouvière.

Ce système présente un inconvénient qui est de mettre le réseau en liaison directe avec les sources du Vallon d'Esclaffar et de Liroumas situées plus haut que le réservoir et augmente donc la pression dans le réseau. C'est sans doute cela qui a provoqué la rupture de la canalisation en face de Chez M. Auber à la Rouvière. A

terme il sera nécessaire lorsqu'on utilisera le bi-Pass pour pouvoir vider le réservoir d'installer un réducteur de pression sur ce dispositif.

-Réseau de Bourguet : après quelques semaine de fonctionnement et grâce à la télésurveillance on constate que les pertes par fuites (mesurées chaque nuit de 2 à 4h sont de 0,85m<sup>3</sup>/H alors qu'elles étaient juste avant le début des travaux de régénération du secteur 2 de 8,2 m<sup>3</sup>/H.. A noter que grâce aux compteurs de secteurs installés au début du chemin du Moulin de Cardy on sait que les fuites sur la boucle (Moulin de Cardy à Pont de Cévennes via Crouzet et l'Eglise de Cros Plus les antennes du Roucan et du Terras) totalisent 0,4m<sup>3</sup>/h. C'est encore beaucoup mais ne justifie pas pour l'instant la régénération de cette partie. Afin de faciliter la localisation de ces fuites un compteur de secteur supplémentaire non télésurveillé sera installé à l'origine de l'antenne du Roucan.

- Le Puech ;En fonction de la capacité réellement constaté du forage d'Aigue Vive et de la réduction des fuites qui peuvent se trouver sur le réseau de La Rouvière et dont nous déterminerons l'importance lorsque la télésurveillance sera opérationnelle sur ce réseau, il serait intéressant de voir comment et à quel coût on pourrait prolonger le réseau jusqu'au Puech via le Redounel et la Vernède. Un projet d'avenir ?

- La cérémonie du 14 juillet aura lieu à 11 heures30.Un apéritif républicain sera offert par le Conseil municipal à la population.

- Le rallye Cigalois aura lieu les 7 et 8 septembre. Comme chaque fois il va y avoir la moitié de la population satisfaite et l'autre en opposition. Le maire avait fait savoir à la préfecture que lors de la dernière édition de cette épreuve sur la commune de Cros le programme retenu avec 3 passages dans la journée était trop contraignant pour la population et que si il était reconduit il ne donnerait pas un avis favorable.

Or cette année le programme comprend 2 passages en « Spéciales »entre l'Eglise de Cros jusqu'au pont Neuf via la Rouvière. A Cros, ce sera le 7 septembre entre 17 et 24h. Des dispositions seront prévues par les organisateurs pour permettre aux habitants situés sur le parcours et qui seraient obligés d'entrer ou de partir de chez eux comme cela avait été le cas la dernière fois. Les organisateur procéderont comme la dernière fois à une rencontre avec les riverains.

- Le maire de St Roman de Codières souhaite que nous nous rencontrions pour démarrer une réflexion sur la desserte de la haute vallée du Vidourle à partir du réservoir de Driolles comme nous l'avions déjà convenu il y a 2 ou 3 ans.

A noter que la source du Bourguet s'avère suffisante pour le réseau de Bourguet. La source du Vidourle depuis la réalisation des travaux na été utilisée que pour le réseau de Bouségure et l'antenne de La Fage. Elle peut donc servir à autre chose. Il faut poser une vanne altimétrique ce qui sera fait au cours de l'été.Le coût de cette opération est d'environ 5000€.

Si avec cette vanne on peut, comme le laisse supposer les études à la fois remplir le réservoir de Driolles avec un débit de 0,4litre/seconde et laisser l'eau restante alimenter le réservoir de Bouségure alors on pourra desservir le hameau de Driolle et peut être envisager au delà.Les besoins étant d'environ 7,5m<sup>3</sup>/j .

- Il nous est demandé de participer à une subvention pour la reconstruction de Notre Dame de Paris.

- la Poste par l'intermédiaire de la CCPC, demande un soutien au service public et aux personnels de la Poste.

- Philippe Deshons montre une photo des dépôts de déchets impropres dans le bac jaune à Cévennes. Cela nous coûte cher. Par ailleurs, il nous informe que le coût de la tonne traitée à Bellegarde aujourd'hui de 54 € la tonne passera en janvier prochain à 105 € la tonne.

- Olivier Gaillard, à l'invitation de la commune de Cros, vient expliquer les conclusions du grand débat à la mairie le jeudi 27 juin de 18 H à 19 H 30.

**L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question le maire lève la séance à 21H.**

Après la réunion, MM Icham CASTANET (du Pouget) et Valentin, deux jeunes du public, sont venus exposer leur projet de reprise du Comité des Fêtes. Ils souhaiteraient pour 2020, de préférence en juin, organiser trois jours de fête vôtive sur Cros. Plusieurs questions leur ont été posées sur la responsabilité, le lieu, le programme, le financement etc. Certains craignent les débordements fréquents lors de ce type d'événement, d'autres craignent pour la tranquillité des habitants qui est une raison forte de leur choix de résidence à Cros, d'autres encore considèrent qu'il n'y a pas de lieu suffisamment grand pour recevoir 200 ou 300 personnes et garer les véhicules enfin reste l'équation économique de cette opération qui ne peut être portée par la commune. Aucune décision n'a été prise ni dans un sens ni dans un autre. Une réponse sera donnée lors du prochain conseil après l'été.